

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Identificateur GHS du produit	O E Deletion Fluid
Code du Produit	SLM-OE
Nom Chimique	Mélange
Nom commercial	O E Deletion Fluid
N° CAS	Mélange
N° EINECS	Mélange
No. D'Enregistrement d'REACH	Non disponible

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) identifiée	Il est conseillé aux utilisateurs de se renseigner davantage.
Utilisations déconseillées	Il est conseillé aux utilisateurs de se renseigner davantage.

1.3 Information sur le fournisseur

Identification de la société	Mitsubishi Imaging (MPM), Inc.
Adresse	555 Theodore Fremd Avenue, Rye, NY 10580 USA
Téléphone	(914) 925-3200
Email (personne compétente)	

1.4 Numéro d'appel d'urgence – ChemTrec

Tél. d'urgence (800) 424-9300 (Amérique du Nord), +01 (703) 527-3887 (Internationale)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la CE) –Corrosion Cutanée 1C (3.2/2), Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique 2 (3.8/2).

2.1.2 Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE –Corrosif, Nocif

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Éléments d'étiquetage Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la CE)

Identificateur GHS du produit (UE)

Pictogramme(s) de danger



Mention(s) d'avertissement **Danger**

Mention(s) de danger H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Mention(s) de mise en garde P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.2.2 Éléments d'étiquetage Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Symbole de Danger



Phrases de Risque R22: Nocif en cas d'ingestion.

R34: Provoque des brûlures.

Conseils de Prudence S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28: Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon

2.3 Autres dangers

S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S46: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Dangereux selon le Normé d'OSHA pour Communication des dangers (États-Unis). Corrosif, Nocif. SIMD: Santé-2, Inflammabilité - 0 Réactivité - 0 (SIMD – Système d'Information sur Matières Dangereuses)



Classification GHS (États-Unis): Irritant Oculaire, Irritant Cutanée, Corrosif.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes.

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Classification SIMDUT (Canada): Dangereux selon le SIMDUT. D1B, D2B, E - Matières Corrosives, Matières toxiques immédiats, Matières ayant d'autres effets toxiques.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

P261: Éviter de respirer les vapeurs/ aérosols.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.



2.4 Autres informations

Effets Potentiels sur la Santé

Inhalation

Peut provoquer l'irritation à voies respiratoire.

Contact avec les yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

Contact avec la Peau






Provoque d'irritation cutanée.

Ingestion






Peut être toxique et/ou corrosif.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Classification CE No. 1272/2008/CE

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Pictogramme(s) de danger et Mention(s) de danger
Acide mercaptosuccinique	1-20	70-49-5	200-736-4	NR	 3.1/4,3.2/2,3.3/2,3.8/3: H302,H315, H319,H335.
Gel silice amorphe	5-20	7631-86-9	231-545-4	NR	 3.3/2,3.8/3; H319, H335.
Acide hydrochlorique	<1	7647-01-0	231-595-7	017-002-01-X	 3.2/1B,3.3/1, 3.8/3: H314,H335
Mercaptamine, chlorhydrate	1-5	156-57-0	205-858-1	NR	 3.1/4:H302
Méthanol	1-5	67-56-1	200-659-6	603-001-00-X	 2.6/2,3.1/3,3.8/1: H225, H301, H311, H331, H370

Classification CE No. 67/548/CEE

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification CE et Phrases de Risque
Acide mercaptosuccinique	1-20	70-49-5	200-736-4	NR	 R-22, R36/37/38
Gel silice amorphe	5-20	7631-86-9	231-545-4	NR	 Xi, R36/37
Acide hydrochlorique	<1	7647-01-0	231-595-7	017-002-01-X	 R-34,R37
Mercaptamine, chlorhydrate	1-5	156-57-0	205-858-1	NR	 R22,R37
Méthanol	1-5	67-56-1	200-659-6	NR	 R11,R23/24/25, R39/23/24/25

3.3 Informations Supplémentaire - Pour le texte complet de H/P expressions voir la section 16. Pour le texte complet des mentions de risque voir la Section 16. Ingrédients non-dangereux ne sont pas répertoriés et font le reliquat du produit..

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Retirer le sujet de la zone exposée. Maintenir le patient au repos et lui appliquer un masque à oxygène s'il a des difficultés à respirer. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Contact avec la Peau	En cas de contact de la substance avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact. Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Alerter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aigu: Produit liquide est corrosive à les yeux et la peau.
Effets retardés et chroniques: Similaire à l'exposition unique. Le produit sont toxique par ingestion à cause de la présence de méthanol Le méthanol ne peut être pas transformé en un forme non toxique.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. Surveillance médicale avec les diagnostics laboratoire peut être besoin en cas d'ingestion.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'Extinction Appropriés Non combustible.
Moyens d'extinction à Proscrire Aucun
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Vapeurs de méthanol peut être émis à partir de conteneurs chauffés. Conserver les conteneurs frais avec la pulvérisation d'eau.
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Empêcher entrer dans les égouts.
Absorber les déversements sur du matériau absorbant inerte et jeter ensuite en conséquence. Conserver les déchets en récipients appropriés pour élimination.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Conserver les récipients fermés.
- 6.4 Référence à d'autres sections**
Consulter aussi les Sections 7, 8, et 13.
- 6.5 Autres informations**
Aucun.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter le contact avec la peau et les yeux et la peau. Éviter tout ingestion.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Température de Stockage Températures ambiantes.
Temps limite de Stockage Non disponible.
Matières incompatibles Matières hydrosensibles.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Consulter le fournisseur.

SECTION 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle****8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE.	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque:
Acide mercaptosuccinique	70-49-5	NE	NE	NE	NE	(2)
		NE	NE	NE	NE	(3)
Gel silice amorphe	7631-86-9	NE	NE	NE	15	(2)
		NE	15	NE	NE	(3)
Acide hydrochlorique	7647-01-0	NE	NE	5 (1)	7.5 (1)	(2)
		5 (1)	7.5 (1)	NE	NE	(3)
Mercaptamine, chlorhydrate	156-57-0	NE	NE	NE	NE	(2)
		NE	NE	NE	NE	(3)
Méthanol	67-56-1	NE	NE	250	327	(2)
		200	262	NE	NE	(3)

(1) - Valeur plafond.

(2) - Limites d'exposition permises (Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles, OSHA) (États-Unis).

(3) - Valeurs limites américaines. (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux, ACGIH).

8.1.2 Valeur limite biologique

Valeurs limites biologiques n'ont pas disponible.

8.1.3 PNECs et DNELs

Aucune PNEC ou DNEL sont disponible pour ce produit.

8.2 L'exposition commande

8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés Garantir une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation, afin d'empêcher l'accumulation de vapeurs.

8.2.2 Équipement personnel de protection

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales.



Protection de la peau (Protection de main/ Autre) Gants en plastique ou en caoutchouc synthétique. Porter un tablier résistant aux produits chimiques.



Protection respiratoire Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail est probable.

Dangers thermiques Aucuns

8.2.3 Contrôles de L'exposition de L'environnement Une ventilation adéquate doit être utilisée.

Classement d'ÉPP (Équipement de protection personnelle): Classe C – Lunettes de protection, gants appropriés, et tablier de protection chimique.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide opaque.	Couleur	Rosâtre.
Odeur	Odeur similaire d'une source chaude.	Limite Olfactive (ppm)	Non disponible
Point/Intervalle de fusion (°C) / Point de Congélation (°C)	Non disponible	Point/intervalle d'ébullition [°C]:	100°C
Point d'éclair (°C)	Non-Inflammable	Limites d'explosivité	Non disponible
Auto-inflammabilité (°C)	Non disponible	Température de décomposition (°C)	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible	Propriétés comburantes	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible	pH	0,5-1,0
Taux d'évaporation	Inférieure à 1	Pression de Vapeur (mm Hg)	Non disponible.
Densité de Vapeur (Air=1)	Supérieure à 1	Masse volumique (g/ml)	1,11 ± 0,02@ 25°C
Solubilité (Eau)	Hydrosoluble.	Solubilité (Autre)	Non disponible
Coefficient de Partage (n-Octanol/eau)	Non disponible	Viscosité (mPa.s)	Non Spécifié.

9.2 Autres informations Composés Volatils Organiques : 5,0 % maximum par poids.

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité	Modéré.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Peut réagir violemment en contact avec les alcalis forts et les matières comburantes forts.
10.4 Conditions à éviter	Températures extrêmes..
10.5 Matières incompatibles	Agents oxydants forts, alcalis forts.
10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux	Si manipulé et stocké correctement, décomposition ne se produira pas. En cas d'incendie, oxydes du carbone, hydrocarbures et fumées peut être dégagé.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SUBSTANCE	N° CAS	DL ₅₀ (Oral, Rat)	CL ₅₀ (Inhalation, Rat)
Acide mercaptosuccinique	70-49-5	Non établi	Non établi
Gel silice amorphe	7631-86-9	Non établi	Non établi
Acide hydrochlorique	7647-01-0	900 mg/kg (lapin)	1108 ppm/1Hr (souris)
Mercaptamine, chlorhydrate	156-57-0	1352 mg/kg (souris)	Non établi
Méthanol	67-56-1	5600 mg/kg	64000 ppm/ 4H

11.1 Informations sur les effets toxicologiques**11.1.2 Mélanges**

Toxicité aiguë Peut être toxique et/ou corrosif si avale.
Irritation Irritant oculaire graves. Irritant des voies respiratoire et la peau.

Corrosivité	Corrosif des les yeux, la peau, et le tube digestif.
Sensibilisation	Peu probable.
Toxicité par administration répétée	Similaire à des expositions aigu.
Cancérogénicité	Aucune composants de ce produit présent à égal ou supérieure 0,1% par poids ont énumérées par le CIRC, le Programme Toxicologie National Américaine (NTP), or l'OSHA (É.U).
Mutagénicité	Pas de données.
Toxicité pour la reproduction	Méthanol sont être considéré comme toxique pour le développement par l'état de Californie.
11.2 Autres informations	Pas de données.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Pas de données.
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas de données.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas de données.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas de données.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas de données.
12.6 Autres effets nocifs	Les dangers pour l'environnement ne peuvent pas être exclus par un traitement ou une élimination de résidus inappropriés.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les remettre à une usine agréée de recyclage, de récupération ou d'incinération; Éviter le rejet dans l'environnement. Décontaminer les récipients vides avant recyclage.
13.2 Autres informations	Aucun

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transports terrestres (ADR/RID) (a)(b)		Transports terrestres (aux États-Unis) (a)(b)	
numéro ONU,	ONU1760	numéro ONU,	ONU1760
Dénomination de La Matière – Liquide corrosif, n.s.a.		Dénomination de La Matière – Liquide corrosif, n.s.a.	
Classe(s) de danger pour le transport	8	Classe(s) de danger pour le transport	8
D'Emballage	III	D'Emballage	III
Étiquette(s) de danger	Corrosif	Étiquette(s) de danger	Corrosif
Dangers pour l'environnement	Aucun	Dangers pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
Transport maritime (IMDG) (a)(b)		Transports aérien (OACI/IATA) (a)(b)	
numéro ONU,	ONU1760	numéro ONU,	ONU1760
Dénomination de La Matière – Liquide corrosif, n.s.a.		Dénomination de La Matière – Liquide corrosif, n.s.a.	
Classe(s) de danger pour le transport	8	Classe(s) de danger pour le transport	8
D'Emballage	III	D'Emballage	III
Polluant Marin	Non	Dangers pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
(a) - Consulter les fournisseurs de transport.		(b) - Vérifier les réglementations pertinentes pour les dispositions particulières	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC			

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.1.1 Règlements d'U-E

Autorisations et/ou restrictions à l'utilisation
L'Union européenne (EINECS / ELINCS)
N° de WGK.

Consulter le fournisseur.
Référéncé.
1

15.1.2 Règlements nationaux**États-Unis**

TSCA (Loi sur la Pollution par les Substances Toxiques)	Tous les produits chimiques listés
SARA 311/312 - Catégories de Dangers.	Santé aiguë.
SARA 302 - Substances Extrêmement Dangereuses.	Listé – Aucun.
SARA 313 - Produits Chimiques Toxiques	Listé – Méthanol (N° d'CAS 67-56-1)
CERCLA (Loi relative au Contrôle des Substances Toxiques)	Listé – 9070 kg à Quantité rapportable (RQ).
CAA (Loi Relative à la Pollution de L'air de 1990)	Listé – Aucun.
CWA (Loi relative à la Pollution de L'eau)	Listé – Aucun.
Droit de L'état à Connaître Les Listes	Listé si requis..
Proposition 65 (Californie) - ATTENTION : Le méthanol est une substance chimique connu l'état de Californie pour causer la toxicité du développement.	

Canada

Classification SIMDUT	Classe D1B – Matières toxiques immédiatement , D2B – Matières ayant d'autres effets toxiques, E – Matières Corrosives.
Listes Intérieure et Extérieure des Substances (LIS/LES)	Composants de ce produit ont énumérées sur les LIS ou LES, ou ont en conformément à la loi Canadienne concernant les déclarations des substances nouveau..
Liste de Divulgence des Ingrédients	L'acide hydrochlorique, Méthanol ont listé.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Liquide Corrosif. Nocif ou toxique en cas d'ingestion. Irritant graves des yeux. Irritant de la peau et les voies respiratoire. Provoque un lésions à organes cibles spécifiques en cas d'ingestion. (cécité)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1-16.

LÉGENDE

ACGIH – Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / American Conference of Government Industrial Hygienists
CAS – Service des résumés chimiques /Chemical Abstracts Service
DIVS/IDLH – Danger Immédiat pour la vie ou la santé / Immediately dangerous to life and health.
EINECS – Inventaire Européen des substances chimiques commerciales existantes / European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
HMIS/SMID – Système d'identification de matériaux dangereux / Hazardous Materials Identification System
IARC – Le Centre international de Recherche sur le Cancer / International Agency for Research on Cancer
NA – Not Available / Non disponible ND – Not Determined / Non déterminé
NE – Not Established / Non Établi NR – Not Reported / Non rapporté
NIOSH – Institut National pour sécurité ou santé au travail /National Institute for Occupational Safety and Health
NTP – Programme National de Toxicologie (États-Unis) / National Toxicology Program
OSHA – Administration de la sécurité et la santé au travail aux États-Unis/ Occupational Safety and Health Administration
RTECS – Registre des Effets Toxiques de Substances Chimiques (aux États-Unis) / Registry of toxic Effects of Chemical Substances
SIMDUT/WHMIS – Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail / Workplace Hazardous Material Information System (Canada)

Références: RTECS , Service des résumés chimiques (CAS), EINECS/ESIS, *Casarett & Doull's Toxicology*, *Goldfrank's Toxicological Emergencies*, Informations du fabricant.

Phrases de Risque

R11: Facilement inflammable.
R23/24/25: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22: Nocif en cas d'ingestion.
R34: Provoque des brûlures.
R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R37: Irritant pour les voies respiratoires.

R39/23/24/25: Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Mention(s) de danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H301: Toxique en cas d'ingestion.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H311: Toxique par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H331: Toxique par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Conseils en matière de formation : Aucun

Autres informations: Noms d'ingrédients pour d'étiquetage (N° d'CAS) - Eau (7732-18-5), Gel silice amorphe (7631-86-9), Acide mercaptosuccinique (70-49-5), Acide hydrochlorique (7647-01-0), Mercaptamine, chlorhydrate (156-57-0), Méthanol (67-56-1).

À notre connaissance, les informations présentées dans cette fiche sont exactes. Cependant, le fabricant et ses filiales n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information aux présentes. Les données et les calculs sont basés sur l'information donnée par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Les utilisateurs sont conseillés de confirmer avant utilisation que l'information est courante, applicable et adaptée aux circonstances de l'utilisation. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité des dommages à l'acquéreur ou aux tierces personnes provoqués par le matériel si les procédures de sûreté raisonnables comme stipulées dans la fiche technique ne sont pas mises en place. En outre, le fournisseur n'assume aucune responsabilité des dommages provoqués par utilisation anormale de ce matériel même si des procédures de sûreté raisonnables sont suivies. Toutes les questions concernant ce produit devraient être dirigées vers le fabricant du produit comme décrit dans la section 1.